

Québec, le 8 juin 2004

Envoi par courrier et par télécopieur

Hydro-Québec
M. Ray Awad
800, boul. Maisonneuve Est
21^{ième} Étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

Objet : Projet de raccordement au réseau de gazoduc Trans Québec et Maritimes dans l'est
de l'île de Montréal par la Société en commandite Gaz Métro
Questions supplémentaires du 8 juin 2004 questions n° 1 à 6

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet de raccordement au réseau de gazoduc Trans Québec & Maritimes dans l'est de l'île de Montréal par la Société en commandite Gaz Métro, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires. Elle vous soumet donc les demandes suivantes :

Veillez trouver, annexée à la présente, la liste des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Suzanne Bouchard

p.j.

Questionnement supplémentaire

1. Fournir la norme CAN/CSA-C22.3 n°6-M91. (Notre référence: document déposé DB21, p.4/5)
2. En quoi consiste exactement l'entreposage situé au poste du Bout-de-l'Île, dont une participante a fait état lors de l'audience du 26 mai dernier? (Notre référence : DT3, p.43)
3. Serait-il envisageable de faire passer le gazoduc de SCGM sur le terrain du poste du Bout-de-l'Île? Sinon, quelles sont les contraintes qui empêchent le passage du gazoduc en question à cet endroit?
4. Est-ce que des procédures ont été entamées entre Hydro-Québec et SCGM en ce qui concerne la réalisation de l'analyse de risque liée au partage de l'emprise des lignes électriques avec le gazoduc? (Notre référence: DT1, p.61-66)
5. Fournir une liste de repères (intersection, rue, distance, terrain de golf, etc) pouvant permettre de bien situer les croisements (ligne électrique-gazoduc) illustré sur la carte de l'occupation des emprises d'Hydro-Québec dans l'est de Montréal par les installations des compagnies de gaz ou connexes. (Notre référence: document déposé DB35)
6. Existe-t-il d'autres cas où un gazoduc longe une ou des lignes électriques d'Hydro-Québec et, le cas échéant, sur quelle distance?